

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE

On sait qu'une proposition de loi, tendant à la modification des Conseils de guerre, par l'adjonction d'éléments civils (c'est une au moins des propositions), a été déposée sur le bureau de la Chambre. Il est à croire que la discussion n'en sera pas retardée et arrivera à la rentrée, si, toutefois, le budget laisse quelques loisirs à nos députés.

Cette proposition est sage. J'estime que ce qui se passe en ce moment à Rennes, ne fera que l'appuyer.

Persone ne met en doute les intentions d'impartialité du colonel Jouaust, qui s'efforce visiblement de tenir la balance égale entre l'accusation et la défense. Néanmoins, trois observations importantes ont pu être faites, par quiconque a, sinon suivi les débats, du moins lu le compte-rendu sténographique.

La première de ces observations est la *ton* avec lequel l'honorable colonel-président s'adresse aux généraux : « Monsieur le Général, voulez-vous prendre la peine de venir à la barre ». Quand il s'agit d'un inférieur ou d'un civil, la déférence n'est plus aussi grande. Il dit au capitaine Freystæter : « Veuillez déposer sur ce que vous avez à dire ». C'est sec. Même attitude, d'ailleurs, à l'égard des témoins à charge, Valerio et Bertillon. Il suit, de là, — et c'est la seule conséquence à tirer, — que le sentiment intime du président est en faveur du témoin le plus haut gradé. Je reviendrai tout à l'heure sur cette constatation.

La seconde observation est que l'ignorance du droit, des membres du Conseil, particulièrement de son Président — qui en a fait l'aven sans ambages — et le Commissaire du Gouvernement, les place dans un état d'infériorité réel, vis-à-vis de la défense. M<sup>e</sup> Labori, notamment, est un maître-procédurier, il en a donné des preuves surabondantes et, sur ce terrain, la lutte n'est pas égale. Cela, encore, ne serait rien, car le même fait se reproduit devant les tribunaux où il arrive souvent que le procureur est un ignorant et l'avocat un homme très versé dans sa partie, mais cette méconnaissance du droit pousse le juge à se défier de l'avocat, et l'entraîne à des erreurs graves. Ainsi, pour prendre deux exemples dans le procès de Rennes, le président n'avait pas à refuser de demander au parquet de Coutances des renseignements sur le témoin Dubreuil, et il ne devait pas s'opposer à ce que la maladie de du Paty de Clam fut constatée par des médecins commis par le Conseil.

Enfin, troisième observation, les juges militaires manquent de patience. Ils sont habitués à rendre des sentences en cinq secs, et à juger d'un coup d'œil, sur les apparences extérieures de l'affaire. *Le coup d'œil* est tout chez le militaire, en campagne. Est-il nécessaire d'affirmer qu'il n'est rien chez le juge ? On contraindrait aujourd'hui les membres du conseil, d'allier ces deux antinomies : le coup d'œil sommaire et l'analyse minutieuse. Ils s'y prêtent du mieux qu'ils peuvent, ils font, sur eux-mêmes, un effort considérable,

qui, évidemment, doit les briser de fatigue, mais il ne peuvent s'empêcher de trouver que c'est bien long et de penser que si les « pékins » ne s'étaient pas mêlés de l'affaire, il y a beau temps qu'elle serait terminée. Ce sentiment s'est traduit par une demi-douzaine d'apostrophes du colonel Jouaust.

De ces trois observations, la plus grave est la première. Le pli de la discipline, l'habitude de croire à la parole de soldat, font que des inférieurs quoiqu'ils en aient, n'ont peut-être plus leur entière liberté de jugement devant leurs supérieurs. Vous vous rappelez la parole du général Gonze : « Quand un ministre de la guerre m'affirme une chose, je le crois toujours », eh bien, il en est de même à tous les degrés de la hiérarchie.

D'autant plus que ces braves gens passent pour ne jamais mentir et que, par une convention tacite, ils croient aveuglément à ce que dit le camarade. C'est leur point d'honneur. Il est louable. Il se peut fort bien qu'il soit l'expression de la vérité dans la vie courante ; l'exemple d'Henry et d'Esterhazy nous montre que dans les cas exceptionnels, il n'en est pas toujours ainsi.

Je crois que ce qui se passe, à ce point de vue, au Conseil de guerre de Rennes, déterminera bien des convictions en faveur de la modification des Conseils de guerre. Certains voudraient même qu'on les supprimât en temps de paix ; ce serait aller trop vite en besogne, et l'opinion publique, pour l'heure, n'en demande pas autant.

C. R.

## Le Procès Dreyfus

Nous voilà bien près de la vingtième séance du conseil de guerre. Quatre-vingts témoins environ ont été entendus.

On a discuté des centaines de questions enchevêtrées les unes dans les autres. Un seul point n'a pas été examiné, et c'est justement celui sur lequel *seulement* doit, aux termes de la loi, se prononcer le conseil de guerre : « Dreyfus a-t-il livré à une puissance étrangère les pièces mentionnées dans le bordereau ?... »

Hier on a cependant entendu quelques dépositions intéressantes. Celle de M. le colonel en retraite Cordier et celle de M. de Freycinet.

À ce dernier on demandait de dire s'il savait qu'un syndicat existait et qu'il eût dépensé trente cinq millions pour innocenter Dreyfus.

Sommes-nous plus avancés après qu'avant : Oui et non. Nous savons qu'on recueillait de l'argent à l'étranger, mais, chose curieuse, nous apprenons en même temps que cet argent ne venait pas en France dans le pays même où se passe l'affaire Dreyfus. La conversation avec le général Jamont n'est ni démentie ni confirmée.

À ce point de vue, elle semble un détail perdu, noyé dans les déclarations plus importantes et plus hautes, dans un appel ému à la réconciliation, à la vérité, au respect des chefs, appels qui, prononcé par ce vieillard illustre, touchait d'autant plus le conseil et le public qu'il évoquait en quelque sorte les souvenirs de la défense nationale, les leçons de l'expérience de la vie vécue par le témoin, de sa collaboration avec Gambetta à

l'œuvre de rénovation et de salut, et qu'il paraissait en somme, proféré par cette bouche, être l'appel de la sagesse elle-même.

Ah ! l'histoire de trente-cinq millions était bien loin lorsque M. de Freycinet eut terminé sa barangue.

La déposition de M. de Freycinet n'aura donc été qu'un régal littéraire. Elle ne fournira aucune arme à Dreyfus ni à ses accusateurs, puisque sur tous les points précis, sur lesquels il a été questionné, l'ancien ministre s'est soigneusement abstenu de donner son sentiment.

Je crois cependant, écrit le correspondant de la *Dépêche*, que cette déposition contribuera à la bonne solution de l'affaire, car elle a donné à la déposition Cordier, au point de vue des services d'espionnage, une confirmation implicite qui a son prix.

Que de choses curieuses a dit le colonel Cordier, malgré ses petits travers qui touchent au ridicule.

Quel intéressant coup d'œil on a pu jeter avec lui sur ce qui se passait au sein du bureau des renseignements, sur cet achat et ce marchandage de pièces suspectes, cette atmosphère de tromperies mutuelles qui devait fatalement engourdir l'honnêteté et la droiture natives des officiers attachés à ce service du collage des petits papiers ; comme tout cela explique bien des choses !

La matinée qui vient de s'écouler fut non seulement une des plus intéressantes du procès, mais aussi une des plus fructueuses ; car elle a permis au conseil d'avoir une opinion précise sur le degré de créance que méritent certaines pièces du dossier Dreyfus.

Donc, Cordier a prêté à rire au public par ses saillies, ses expressions et son attitude.

Cependant il ne sort pas ridicule de cette audience et ses confrontations successives avec Lauth, Fleur, Gribelin, Roget et Mercier n'ont pas diminué sur bien des points la valeur de son témoignage, au contraire.

Les dépositions qui ont suivi sont sans grande importance : On a repris en fin d'audience l'audition des experts.

Dans l'audience d'hier nous avons eu des dépositions très intéressantes. Tout d'abord, MM. Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, professeur au Collège de France, Molinier, professeur à l'École des Chartes, Giry, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes et à l'École des hautes études et Picot, membre de l'Institut, affirment tous les quatre que le bordereau est d'Esterhazy.

Le général Deloye, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, fournit des renseignements sur le frein du 120 court dont il est question dans le bordereau.

Après une réponse de Dreyfus qui démontre qu'il ne pouvait avoir que des renseignements assez vagues sur ce frein, le commandant Carrière annonce qu'il a reçu du général Chamoin une lettre lui annonçant que, sur l'ordre du ministre de la guerre, la troisième direction de l'artillerie a réuni et constitué en dossier les documents demandés par la défense, et que ces documents pourront être présentés au conseil par le général Deloye sous les mêmes réserves que celles qui ont été faites pour la communication du dossier secret.

Le commandant Carrière demande donc au conseil de vouloir bien prononcer le huis-clos.

M<sup>e</sup> Demange réclame pour les commandants Hartmann et Ducrocq l'autorisation d'assister à la communication que fera M. le général Deloye.

Le conseil se retire pour en délibérer.

Il revient peu après en séance, et le président lit un jugement déclarant que la communication du dossier aura lieu à huis clos et que, sauf pour les exceptions que signalera le général Deloye, aucune des pièces que contient ce dossier ne sera mentionnée en séance publique.

Les commandants Hartmann et Ducrocq sont autorisés à assister à la communication.

Sur interpellation du président, le commissaire du gouvernement et le général Deloye déclarent qu'ils ne voient aucun inconvénient à la présence de ces officiers.

Le président annonce alors que les débats sont suspendus et qu'ils reprendront à huis clos demain matin, à six heures et demie. Ils seront suivis s'il y a lieu d'une audience publique.

La séance est levée à onze heures un quart.

## Autour du procès

### Le colonel du Paty de Clam

Par ordre du général Brugère, gouverneur de Paris, un médecin de la place s'est rendu avenue Bosquet, chez le lieutenant-colonel du Paty de Clam, pour s'assurer si cet officier était en état de répondre aux questions qui doivent lui être posées par le commissaire du 2<sup>e</sup> conseil de guerre de Paris, qui est commis télégraphiquement de Rennes par commission rogatoire du commandant Carrière, pour procéder à cet interrogatoire.

Le gouverneur de Paris a voulu être renseigné par un médecin militaire avant de décider s'il y avait lieu d'ordonner le transfert du colonel du Paty, au Val-de-Grâce.

Les médecins qui ont signé le certificat médical produit devant le conseil de guerre sont les docteurs Ménard et Toulet. Le docteur Ménard est le médecin de la famille du Paty de Clam depuis quinze ans ; le docteur Toulet est le médecin privé de M. Demagny, secrétaire général du cabinet du ministre de l'intérieur.

Le capitaine Tavernier, assisté de son greffier, M. Luc, a procédé hier, de trois à quatre heures, à l'interrogatoire de M. du Paty de Clam. Aucun membre de la famille n'assistait, bien entendu, à cette scène.

M. François du Paty de Clam, l'un des fils du colonel, a déclaré au *Matin* que son père avait été épuisé par les efforts qu'il avait dû faire pour répondre complètement à un questionnaire très serré. D'autre part, notre confrère assure que certaines réponses du colonel seront autant de révélations sensationnelles, une notamment, si grave, ajoute-t-il, que nous laissons au conseil de guerre de Rennes le soin de la livrer à la publicité.

Il est inexact que M<sup>e</sup> Demange ait assisté à la déposition de M. du Paty. La commission rogatoire n'est pourvue en effet, que du mandat d'entendre ce que voudra bien dire M. du Paty. Aucun avocat n'aurait le droit cette fois de lui poser des questions. S'il ne dit point ce qu'on attend de lui, la défense pourra demander au colonel Jouaust la permission de lui poser telle ou telle question. Le président du conseil de guerre accordera ou refusera. S'il accorde, il y aura une deuxième commission rogatoire à laquelle alors prendra part un représentant de la défense.

### Le commandant Gallet

Le bruit avait couru que des démarches

avaient été faites auprès du commandant Gallet, membre du conseil de guerre de 1894, pour l'amener à confirmer la déposition du capitaine Freystaetter. Le commandant Gallet télégraphie de Rennes au *Gaulois* pour démentir cette nouvelle.

**Projets du Général Mercier**

Le *Daily News* dit tenir de deux sources différentes et également sérieuses, que le général Mercier aurait l'intention de s'établir en Angleterre après l'affaire Dreyfus. Il ajoute que cela n'a rien de surprenant, puisque le général est marié à une Anglaise, et qu'il est déjà contribuable anglais. Une agence immobilière serait chargée de lui trouver une maison dans le pays de Galles; et l'on assure même qu'on lui en a déjà retenu une dans les environs de Falmouth ou Cornouailles.

**Le Capitaine Lebrun-Renaud**

Le capitaine Lebrun-Renaud, qui se trouve en ce moment, dit-on, à Paris, vient d'être invité à se présenter le plus tôt possible devant le conseil de guerre.

**LA CLEF DE L' « AFFAIRE »**

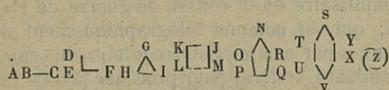
Nous empruntons au *Petit Bleu*, l'amusant article qui suit :

Délivré de l'atroce migraine que je devais à l'attention soutenue avec laquelle j'avais suivi les explications du hiéroglyphique Bertillon, il s'est trouvé tout à coup que je comprenais son système, qu'il n'avait plus de mystère pour moi. Bien vite, alors, j'ai voulu en faire la preuve, et, appelant à mon aide tout ce qui restait en ma mémoire des mathématiques que j'avais piochées pour entrer à l'École navale, je suis arrivé au résultat suivant, qui ne laisse plus de place au moindre doute sur les conclusions du célèbre anthropomètre, car tout y est clair comme de l'eau de roche.

Voici d'abord la clef, que dis-je, la clef ? le passe partout du problème :

- Etant donné un point... A
- Une ligne droite... B.C
- Un angle droit... D.E.F
- Un triangle équilatéral... G.H.I
- Un carré... J.K.L.M
- Un pentagone... N.O.P.Q.R
- Un hexagone... S.T.U.V.X.Y
- Une circonférence... Z

**Grouperment normal des signes :**



**Démonstration**

Je porte le réticule sur la première préminence en allant de la tête à la queue du dessin et j'amène... D  
 Je descends l'imbrication à demi-distance : je passe un obstacle (O dans l'espèce) et j'amène... R  
 Je descends encore la chaîne machurée ; je saute trois obstacles et j'amène... E  
 Je remonte le réticule à deux fois 1.25 ; je saute un obstacle (T en l'espèce) et j'amène... Y  
 Je reporte le réticule dans son domaine — autrement dit l'alibi de persécution — je saute quatre obstacles et j'amène... F  
 Je remonte la chaîne rouge imbriquée de 1.25 et, sans être gêné par aucun obstacle, j'amène... U  
 Enfin, je reporte le réticule sur la première préminence, comme au début, et après avoir franchi cinq obstacles — remarquez que les obstacles ont été d'après la progression 0,1,3, ascendante, pour redescendre ensuite à 1,4,0,5 et j'amène S

Ce qui au total, en lisant verticalement, comme on le fait pour un simple acrostiche, me donne : DREYFUS.

Ce n'est pas plus compliqué que ça ! C'est système, que je me suis soudain rappelé, a exigé quatre ans d'étude, mais il est infailible, comme on peut s'en convaincre.

Je sais bien que la défense demandera si, appliqué à Esterhazy, on n'obtiendrait pas le même résultat. A cela, je réponds qu'il n'a été fait d'études spéciales qu'en vue de l'hypothèse Dreyfus, que ces études sont très longues, qu'il faut, pour bien les comprendre et les saisir, avoir une intelligence d'élite, être tout à la fois grand mathématicien, cryptographe de premier ordre, habile devineur de rébus... et politique profond. Mais j'ai la conviction qu'en raison même de la limpidité du système, où les interprétations diverses s'incrustent sur l'accent circonflexe, où le gabarit, le schéma et le kutsch sont étroitement unis par la chaîne imbriquée, on amènerait, à l'aide d'une manœuvre des plus simples, aussi bien Esterhazy ou tout autre nom que Dreyfus.

Il suffit de savoir s'y prendre, comme savent s'y prendre les augures, pour interpréter, selon leur « intérêt », — le fameux mot-clef, — le vol des oiseaux.

Il est vrai, affirme Caton, que deux Augures ne pouvaient pas se regarder sans rire !

RENÉ DE PONT-JEST

**INFORMATIONS**

**Conseil de Cabinet**

Les ministres se réuniront en conseil de cabinet demain matin à Paris.

**La Haute-Cour**

En prévision de la réunion prochaine de la Haute-Cour, M. Fallières, président du Sénat, est rentré hier soir à Paris.

**Le Drame du Soudan**

**La Souscription pour M<sup>me</sup> Klobb**

Le *Figaro* avait ouvert une souscription en faveur de la veuve du lieutenant-colonel Klobb tué au Soudan, dans les circonstances que l'on connaît.

Les deux premières listes de cette souscription s'élevaient à 21,659 fr., somme que le *Figaro* fait parvenir à M<sup>me</sup> Klobb.

D'un autre côté, l'agence Havas publie l'information suivante :

Le président du conseil a reçu une lettre de M. Guïyesse, député, appelant l'attention du gouvernement sur la situation de la famille du colonel Klobb et de celle du lieutenant Meynier. Nous pouvons affirmer qu'avant même que se soit produite l'intervention de M. Guïyesse, le gouvernement s'était préoccupé du moyen de faire face à cette situation.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, vient d'informer M. Guïyesse, député, qu'il soumettrait à ses collègues, lors du prochain conseil des ministres, qui aura lieu demain vendredi, la proposition tendant à assurer une pension nationale aux veuves et familles du colonel Klobb et du lieutenant Meynier.

**Rue de Chabrol**

Aucun incident, hier soir, rue de Chabrol ; peu de curieux et pas de manifestations.

**Le Transit des vendanges**

M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, a envoyé la circulaire suivante aux administrateurs des compagnies de chemins de fer :

Messieurs,

De vives instances sont faites auprès de moi en prévision de la récolte prochaine, pour que les vendanges expédiées par vos gares ou transitant simplement par vos lignes soient acheminées vers leur destination avec la plus grande célérité. J'appelle toute votre attention sur le sérieux intérêt qu'il y a pour nos viticulteurs, comme pour votre exploitation elle-même, à ce que ces expéditions, qui se développent de plus en plus, et qui par leur nature ne peuvent supporter de longs délais, soient l'objet de mesures particulièrement favorables au point de vue de la rapidité du transport.

Je vous signale d'ailleurs comme ayant aussi une véritable importance, l'abréviation du délai de retour des emballages qui constituent un matériel coûteux et dont la restitution prompte est indispensable pour faciliter les envois successifs. Je vous prie de me donner l'assurance que des mesures vont être prises pour améliorer le service sur ces deux points.

Recevez, etc.

Le ministre des travaux publics,  
Pierre BAUDIN.

**Mort d'un Evêque**

M. Billière, évêque de Tarbes, malade depuis quelque temps à Lourdes, est mort hier en cette ville. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

**Education des jeunes filles**

**3<sup>e</sup> ARTICLE**

Le terme d'éducation, dont la définition n'est pas immédiate, signifie sans doute culture des facultés de sentir et de vouloir, et par culture il faut entendre développement intime et coordination avec les milieux et les dehors.

Sans cette préoccupation d'harmonie, de finalité externe on n'aboutirait qu'à des perfectionnements subjectifs et stériles, qu'à des sculptures et des cisèlures de la statue intérieure abusivement contemplée et remaniée uniquement pour des jouissances d'un esthétisme égoïste et infécond.

Eduquer, c'est développer la personne en harmonie avec son temps, ou plus exacte-

ment avec ce que le temps présent contient d'éléments vitaux et d'organes d'avenir. Le temps présent est complexe comme un grand fleuve où l'on peut distinguer le fil d'un courant vif et pur, et, près des berges, des eaux dormantes, alourdies de moisissures. Si vous voulez que votre barque marche vite et bien, conciliez votre effort et le courant.

Or, à moins de fermer systématiquement ses yeux et ses oreilles pour se lancer intérieurement des contes et des chansons de nourrice, il est incontestable que dans la complexité des idées et des mœurs de notre époque on peut démêler ce qui appartient au passé, les idées, les sentiments, les mœurs qui s'attachent à la quille du bateau comme des algues et des mousses retardataires, et d'autre part, les idées, les sentiments, les rêves de lumière et de justice, dont l'élan nous accélère et nous porte au large, si nous y consentons.

Dans le temps présent, ce qui est véritablement présent, vivant, facteur vital et destiné à survivre, courant alerte et sain et non poids mort, ce sont les idées dominatrices d'observation scrupuleuse, de science exacte, de justice sociale. Expliquer les phénomènes par leurs lois, et tourner toutes les lois au bonheur de tous, telle est, en deux mots, l'exigence fondamentale de notre époque et le sonci définitif de l'esprit humain.

Nous tenons ici le principe qui doit présider à l'enseignement et à l'éducation des jeunes filles, et une fois posé, déterminer par voie de conséquences les programmes d'instruction et de direction dans leurs détails. Expliquer les phénomènes par leurs lois, tous les phénomènes, physiques ou sociaux, et par conséquent éliminer des habitudes mentales l'attente des fées, princes charmants, maîtres de forges, bienveillances mystérieuses, bonheurs miraculeux ; tourner, dans la mesure possible, les lois physiques et sociologiques au bonheur élevé de tous au lieu d'en circonscrire et d'en capter l'effet au profit de quelques-uns, et par conséquent substituer dans l'éducation des jeunes filles au caprice des charités aléatoires, à la pitié des mouvements réflexes, à la douceur égoïste des bienveillances nominatives le souci du bonheur total, le sentiment de la solidarité universelle.

Ce ne sont pas seulement les programmes d'enseignement qui sont anarchiques, ce sont les moyens de direction et d'éducation, les méthodes de gouvernement. Toutes les écoles de philosophie, toutes les sectes de morale, tous les préjugés, tous les résidus de la pratique sont successivement évoqués dans le raccourci d'une conversation familiale ou pédagogique. Nous croyons avoir fixé ou rappelé deux principes capables de mettre un terme à cette période de divergence inféconde et d'atavisme récalcitrant.

**CHRONIQUE LOCALE**

**L'HOTEL DES POSTES**

En réponse à une circulaire au moins étrange que de bonnes âmes font actuellement circuler en ville, circulaire qui prête gratuitement à M. le maire de Cahors des sentiments qu'il n'a jamais eus, M. Costes nous prie d'insérer la protestation suivante :

Le maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens que, contrairement au contenu d'une pétition mise en ce moment en circulation **aucun terrain n'a sa préférence** pour y faire ériger l'Hôtel des Postes projeté.

Si une partie de l'emplacement de l'Hôtel du Lion d'Or a été mise en avant, c'est que son propriétaire a été jusqu'ici le seul à faire des propositions pouvant laisser espérer à la ville de grandes économies.

Le maire se tient entièrement à la disposition de tous ceux qui auraient des offres à lui communiquer, heureux serait-il, de pouvoir concilier les intérêts financiers et commerciaux de la cité.

Voilà qui remet les choses au point et qui fera tomber à plat la petite manœuvre de ceux qui ont intérêt à nuire à la municipalité actuelle.

**Postes et télégraphes**

M. Cocula, commis des postes et télégraphes à Sarlat, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à Cahors.

**Lycée Gambetta**

Sont nommés professeurs à titre provisoire au lycée Gambetta : M. Bardou, professeur

de philosophie et M. Bessel, professeur de physique.

M. Le Bret, le maître distingué qui était si justement apprécié à Cahors, est nommé professeur de philosophie au lycée de Niort.

M. Le Bret nous était doublement cher, et par ses hautes qualités de professeur de l'Université et par la trop rare, mais bien précieuse collaboration qu'il a bien voulu parfois donner au *Journal du Lot*, pour l'étude des questions d'enseignement.

Un des anciens élèves de M. Le Bret qui, comme tous ses camarades d'ailleurs, a conservé un excellent souvenir de ce maître éminent, nous demande d'insérer quelques lignes au sujet de ce départ. Ce sera sans doute pour samedi. En attendant, nous adressons nos cordiales félicitations à M. Le Bret pour sa nomination dans un lycée plus important. Il vaudra bien nous permettre aussi de lui exprimer les regrets unanimes que provoque son départ de Cahors.

**Le 7<sup>e</sup> aux manœuvres**

Le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie a quitté Cahors mercredi matin à 4 heures, pour se rendre aux grandes manœuvres de division et de corps d'armée qui doivent avoir lieu cette année pour le 17<sup>e</sup> corps d'armée, dans le secteur compris entre les localités suivantes : Fleurance, Miradoux, Beaumont-de-Lomagne, Brignemont, Grenade-sur-Garonne, Cadours et Mauvezin.

Le régiment, qui est à l'effectif de 83 officiers, 2,460 hommes, 73 chevaux et 18 voitures, a cantonné le soir à Montcuq, où il a reçu le meilleur accueil.

On n'a pas cru devoir supprimer ces manœuvres, malgré l'état sanitaire du régiment. Nous souhaitons vivement qu'on n'ait pas à le regretter.

**Véloce-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. qui désireraient prendre part à l'excursion de Padirac-Gramat, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi 1<sup>er</sup> septembre courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (Café Tivoli) ; (dernier délai pour le versement.)

**Avenir cadurcien**

Le concert qui devait être donné ce soir par l'Avenir cadurcien est renvoyé au jeudi 7 septembre.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 29 au 31 août 1899

**Naissances**

- Babuel-Peyrissat Gustave-Marcel, rue Ste-Claire, 64.
- Pouget Juliette-Yvonne-Clémence, rue Labarre, 18.
- Fauchié Jeanne-Louise, rue des Capucins, 5.
- Toulouse Marie-Gabrielle-Lucienne, rue Victo-Hugo.

**Décès**

- Castex Maurice-Louis, 10 mois, rue Ste-Barbe, 9.

**Arrondissement de Cahors**

**MOULINBESSOU.** — Un orage s'est déchaîné sur notre contrée lundi matin vers 2 heures, mais ça été comme toujours : grand vent, petite pluie.

La foudre est tombée sur un peuplier dans la petite gorge de Valprionde, à 500 mètres des dernières maisons de Moulinbessou.

Le temps resta très lourd et le ciel couvert, peut-être aurons-nous enfin quelque petite ondée pour calmer cette chaleur insupportable.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *La coque du Levant.* — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier un jet de coque a eu lieu sur la chaussée du moulin du Griffoul. Les riverains ont aperçu, le dimanche matin à la surface de l'eau, un grand nombre de poissons enivrés par cette substance. C'est encore un moyen de destruction criminel auquel se livrent les individus qui ont, pour ainsi dire, entrepris d'arriver au dépeuplement complet de la rivière. Ils s'exposent cependant à des peines très sévères. Nous appelons l'attention du garde-pêche sur ce fait.

**SOUSCEYRAC.** — *Nomination.* — Par arrêté du ministre des postes et télégraphes, M<sup>lle</sup> Asfaux, dame employée à Beauvais, est nommée à la recette de Sousceyrac.

**St-Maurice.** — Dans la matinée du 25 août un incendie a détruit une meule de blé appartenant au nommé Redon, cultivateur à Lasbrande commune de St-Maurice.

On soupçonne que le feu a été mis à cette meule, composée de 143 gerbes, par la nommée Mounié Justine, âgée de 35 ans, que l'on croit atteinte d'aliénation mentale.

Les pertes sont évaluées à 120 fr. et sont couvertes par une assurance.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Concours renvoyé.* — Le concours d'animaux reproducteurs qui devait avoir lieu à Gourdon samedi dernier, est renvoyé à samedi prochain, 2 septembre, à midi précis, dans la cour de l'école primaire de garçons, avenue de Sarlat.

Une subvention supplémentaire de 200 fr. a été accordée par M. le ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République, pour le concours de vignobles en 1900.

**LES QUATRE-ROUTES** — *Fête locale des 2, 3 et 4 septembre.* — Voici le programme :

Samedi 2 septembre, — annonce de la fête par des salves d'artillerie ; grand concert ; retraite aux flambeaux.

Dimanche 3. — A 6 heures, réveil en fanfare ; à 9 heures, aubade à la municipalité ; de 1 h. à 3 heures, jeux divers ; cavalcade historique : char Musical et char de l'Horticulture ; à 8 heures, illumination à giorno ; ascension d'un ballon, brillant feu d'artifice, bal de nuit.

Lundi 4. — Continuation des jeux divers et concours ; deuxième sortie de la cavalcade, courses, bal champêtre.

**LE VIGAN.** — Dans la soirée du 23 août un incendie s'est déclaré dans une grange sise dans la commune du Vigan et a détruit complètement cet immeuble et ce qu'il renfermait, appartenant au nommé Deviers.

Les pertes, évaluées à 1,780 fr. sont couvertes par une assurance.

**SAUVETAGE IMPRÉVU**

(Suite)

La condition essentielle de la mémoire, c'est l'oubli.

Il est affligeant de penser que nos sens, en faisant tout leur devoir, n'aboutissent qu'à nous tromper.

L'entendement et la raison ont aussi leurs apparences et leurs duperies ; c'est en dosant les erreurs qu'on atteint la vérité, comme en dosant les poisons on confère la santé et la vie.

Le bonheur bien entendu n'est que l'art avisé de la résignation.

On ne naît pas jeune, on le devient ; la jeunesse n'est pas un âge, mais une acquisition et une conquête ; au temps inexact et présumé de la jeunesse, on répand des sèves inconsistantes, des idées étrangères, des gestes ancestraux ; être jeune, c'est tater de soi-même, c'est avoir à donner autre chose que des vibrations anonymes.

Pour comprendre autrui, il faut se détacher de soi-même, se poser originellement hors de soi. Tout acte de vraie intelligence est une rupture de l'égoïsme, une volonté de dévouement.

**BULLETIN FINANCIER**

La liquidation a commencé aujourd'hui par la réponse des primes, des efforts ont été faits pour que cette opération se fasse aux plus hauts cours, de façon à ce que le chiffre des primes levées soit le plus élevé possible et qu'il y ait lieu à des rachats. C'est ce qui est arrivé.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 100,35 a été répondu à 100,45 et s'est avancé à 100,67, dernier cours.

Le 3 1/2 0/0 cote 102 et l'amortissable 100. La réponse des primes n'a eu aucun effet sur les actions de nos Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier s'est négocié à 707 ; le Crédit Lyonnais à 958.

Nos Chemins ont donné lieu à quelques transactions. Le Lyon ferme à 1,850, le Midi à 1,335 et le Nord à 2,087.

Le Suez, sans changement, cote 3,550. L'Extérieure s'est relevée à 59,45 ; l'Italien reste à 92,15 ; le Portugais s'est échangé à 24,05 ; le Russe 3 0/0 cote 90, le Turc D est à 23,20 et la Banque Ottomane à 566.

Affaires assez suivies sur les actions de l'Epicycle dont les actions sont cotées 125 et 127 sur le marché en banque.

**SUR QUOI EST BASÉE LA VALEUR D'UN OBJET.**

Une caravane était perdue dans le désert. Une soif continuelle causée par la chaleur étouffante d'un jour ensoleillé comme l'on n'en voit qu'aux tropiques, ne tarda pas à épuiser la petite pro-

vision d'eau des voyageurs. Bientôt il ne resta qu'un seul arabe qui, plus soigneux et surtout plus prévoyant que les autres, possédait encore quelques litres d'eau potable dans son outre. « A quel prix veux-tu me vendre un litre de ton eau ? » — lui demanda un de ses compagnons de voyage, un riche négociant. — « Dix mille francs, répondit l'arabe qui savait la valeur de ce qu'il avait à vendre. La somme fut comptée et le litre d'eau sauva la vie au négociant, car le lendemain la caravane atteignit une oasis. Inutile d'ajouter que bon nombre de ceux des voyageurs qui n'avaient pu se procurer au prix de l'or quelques gorgées de l'eau du prévoyant arabe étaient morts en route.

« Je vous remercie sincèrement de m'avoir sauvé la vie, » écrivit un correspondant. « Sans vous je ne sais ce que je serais devenu, — ou du moins je ne le sais que trop bien. — La mort seule eût pu me délivrer des horribles souffrances que j'endurais depuis plus de dix-huit mois. Mon mal était ce que les hommes de la science appellent « Gastrite » qui n'est autre qu'une dyspepsie ou inflammation de l'estomac. J'avais continuellement une sensation brûlante à l'estomac. J'avais, pour ainsi dire, complètement perdu l'appétit, et le peu que je mangeais me pesait comme du plomb. Les souffrances que j'endurais égalaient presque celles des martyrs aux temps des persécutions. Ma respiration devenait de plus en plus difficile, et parfois j'étais sur le point d'étouffer. Un flot de sang semblait me monter à la tête et pendant plusieurs heures j'étais en proie au vertige et à la crainte d'une mort subite. J'étais affreusement constipé, mes selles étant rares et difficiles. Les poisons engendrés par ce malaise se mélaient au sang se répandaient par tout le système et s'attaquaient au foie, aux reins, au cœur et aux nerfs. Je dormais très mal la nuit, et souvent il m'arrivait de ne pouvoir fermer les yeux, ou d'être la proie d'horribles cauchemars. J'étais d'une maigreur excessive et j'avais les yeux enfoncés et le visage jaunâtre et cadavérique. J'étais devenu si faible et si fatigué que je ne pouvais plus me livrer au moindre travail. »

« Tous les médecins que je consultai m'assurèrent que mon état était des plus sérieux, et que ma guérison serait très lente, dans le cas où il serait possible de me guérir. Tout ce que je sais c'est que non seulement ils ne me guérirent pas, mais leurs médicaments ne réussirent pas même à me soulager. Je me croyais incurable et je me désolais, car c'est bien triste de se trouver dans un si triste état à vingt-huit ans, car c'est encore le printemps de la vie ! »

« J'étais assis un jour au coin du feu lorsqu'un étranger entra chez moi et me remit un petit livre en me conseillant de le lire attentivement,

car je pourrais y puiser des renseignements utiles. Je suivis son conseil et je vis que la brochure contenait plusieurs lettres de personnes qui décrivaient une certaine maladie dont les symptômes ressemblaient aux miens, et comment elles furent radicalement guéries par l'emploi d'un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers. Je lus aussi que ce remède composé de racines et d'herbes médicinales était préparé en Amérique par une communauté religieuse — les Shakers. »

« Une heure après, ma femme se rendait chez le pharmacien voisin et me rapportait un flacon de ce remède. Je me mis à en prendre avec la persuasion qu'il aurait la même efficacité que chez les autres personnes qu'il avait guéries. Quatre jours après j'allais déjà mieux. Mes douleurs diminuaient d'intensité et l'appétit me revenait. Ce que je mangeais ne me faisait plus souffrir. Je n'en revenais pas. Puis je me mis à bien dormir et je me réveillais le matin, tout-à-fait reposé. Mon appétit était si grand que je mangeais modérément plusieurs fois par jour. Je repris des forces et je pus bientôt me remettre au travail. Depuis ma guérison je n'ai plus ressenti le moindre malaise et j'attribue cet heureux résultat à la Tisane américaine des Shakers et à M. Fanyau, le célèbre pharmacien de Lille, qui la fait connaître en France. » (Signé) Edouard Demey, calandreur, 139, rue de Philadelphie, Lille, (Nord).

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Werquin, adjoint au Maire de Lille.

Si un litre d'eau dans le désert vaut 10,000 francs pour un homme qui meurt littéralement de soif, quelle sera la valeur d'un remède comme la Tisane américaine des Shakers pour les milliers de personnes, qui endurent d'atroces souffrances et voient déjà les portes de la tombe s'entre ouvrir pour les recevoir ?

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 francs. Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

<b>LIEBIG</b>	<b>Véritable</b>
	<b>Extrait</b>
	<b>de Viande</b>
	<b>LIEBIG</b>
<b>LIEBIG</b>	
<b>LIEBIG</b>	
<b>LIEBIG</b>	
<b>LIEBIG</b>	

**INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.**

**LES**

**MASQUES DE SUIE**

PAR PAUL MAHALIN

**PREMIÈRE PARTIE**

**La recherche de l'inconnu**

X

EMBUSCADE

Guidée par lui, la petite caravane tourna à gauche, s'engagea dans une allée de grands arbres, et chemina environ demi-heure, après quoi, « à la blanche clarté qui tombe des étoiles, » elle vit une masse haute et sombre se détacher d'une façon nette et brusque sur la feuille glacée d'argent.

— Nous sommes arrivés, dit le marquis. Il prit dans sa poche un sifflet d'ivoire, et en tira une modulation aiguë et prolongée.

— De grâce, ajouta-t-il en souriant, que cette façon de m'annoncer ne vous fasse pas me prendre pour un capitaine de voleurs. Dans cette maudite époque de crime et dans ce damné pays de malfaiteurs, sait-on jamais qui sonne à la grille ou qui frappe à la porte ? Laurent mon domestique n'obéit qu'à mon sifflet.

Une lumière vint comme un feu follet à la rencontre des voyageurs. Une voix demanda :

— Est-ce bien vous, monsieur le marquis ?  
— Oui, mon brave Laurent. Ouvre-nous vite.

— Je ne vous attendais que demain. Mon Dieu, auriez-vous fait quelque mauvaise rencontre ? On s'est battu aux environs. J'ai entendu des coups de feu et je veillais auprès de mon fusil.

La grille tourna sur ses gonds et le marquis s'adressant à Vaudrillan :

— Il y a trop peu de temps, dit-il qu'il m'a été permis de remettre le pied dans le domaine paternel pour que tout dans ce château ne vous paraisse pas singulièrement en désordre. Si j'avais su y recevoir de tels hôtes, j'aurais pris quelques précautions, sinon de luxe et d'élégance, du moins de bien être et de bon goût. Mais enfin, acceptez Valleroy pour ce qu'il est. La maison et la propriétaire sont à votre entière discrétion.

XI

**NUIT AU CHATEAU**

Les hôtes du marquis avaient été installés par celui-ci dans les appartements de la défunte dame de Valleroy, sa mère. Christiane reposait avec assez de calme. Gisquette sommeillait à ses pieds, sur un canapé, tandis qu'à son chevet Vaudrillan, attentif, campait dans un fauteuil.

M. de Valleroy s'était bien empressé d'offrir à M. le vidame un lit dans une pièce séparée, ainsi qu'un couvert à sa table. un petit sou-

per froid ayant été improvisé par le domestique Laurent ; mais l'ancien policier avait décliné ces deux offres. Il était fatigué, ne se sentait pas en appétit, et, en définitive, ne voulait pas quitter sa chère Christiane. Le marquis s'était alors retiré en souhaitant une bonne nuit à ses hôtes et en mettant Laurent à leur disposition pour tout ce qu'ils pourraient désirer.

Deux personnes l'attendaient dans sa chambre à coucher. La bohémienne Johanna et Chamboran, le grimacier de Montereau, l'individu au vieil uniforme de hussard, qui commandait les Masques de suie à l'attaque de la patache. Tout deux étaient assis devant une plantureuse collation. Valleroy prit place à leurs côtés.

— Eh bien, lui demanda le bandit en éven-trant un fort pâté de venaison, comment trouves-tu, marquis, que j'ai mené notre petite affaire !

— A merveille, mon brave. Les vingt-cinq mille livres ?

— En sûreté dans le caveau de Villechassin.

— On fera les parts demain. Nos hommes ?

— En train de festoyer : victoire entraîne ripaille.

— Pas d'accident, de blessure grave, de cas mortel, dans l'escarmouche avec les dragons ?

— Pas une égratignure. Ces pauvres diables de dragons n'ont sabré que les chênes et fusillé que les bouleaux.

— Nos recrues de Paris ?

— On marché comme des vieilles moustaches. Potence de Brest ! tu as un coup de cro-

chet sans pareil pour chiffonner des coquins dans le tas !... A ta santé !

— A la tienne !

Chamboran se tourna vers la bohémienne qui, le coude appuyé sur la table et le menton dans la paume de la main, n'avait effleuré ni son verre ni son assiette :

— Comment, la brune, tu ne bois pas ?

— Non, répondit la Johanna d'un ton singulier, j'ai fait vœu d'abstinence.

— En quel honneur, ma fille.

La jeune femme darda sur Valleroy un regard rapide, aigu et presque menaçant.

— Pour la rémission des péchés du Meg (maire), dit-elle.

— Oh ! alors, fit Chamboran, avec un gros rire, tu cours gros risque d'avoir l'estomac creux jusqu'au jugement dernier ?

— Revenons aux dragons, reprit le marquis avec impatience, à ces fameux dragons envoyés tout exprès de Fontainebleau pour livrer les Masques de suie, pieds et poings liés, à la justice.

— Selon les instructions, on les a égarés dans les taillis, non pas sans leur dépêcher quelques balles, par exemple, en manière d'avertissement. On en a tué un et démonté un autre.

— Le lieutenant ?

— S'est perdu par les bois en avant de ces hommes, un rude soldat, ne vous déplaie, âpre et ardent à la poursuite. Nous aurions peut-être mieux fait de nous en débarrasser tout de suite. M'est avis que c'est un gaillard qui nous donnera du fil à retordre. (A suivre.)

# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## DEUXIÈME PARTIE

XIX

### AUTOUR DU TRÉSOR

Deux ménagères menaient le branle, debout sur des cuves retournées sans dessus-dessous ; l'un s'époumonnait dans une clarinette, l'autre grinçait du violon. On se trémoussait dans la cour, dans le jardin, et jusque dans le verger sur l'herbe qui recouvrait les morts.

Ah ! dame ! si on avait su !... Mais on ne savait pas encore !...

On avait accroché des lanternes aux arbres et disposé un cordon de lampions sur des planchettes supportées par des pieux. Tout allait pour le mieux à la clarté des illuminations.

Trois des commis-voyageurs, que nous avons rencontrés le matin même, se distinguaient par la hardiesse de leurs flifacs et de leurs jetés-batts. François et Sébastien n'en pouvaient plus d'avoir courtoisé les poulettes à la force du poignet. Leur sœur Marianne avait déjà mis sur les dents six gars des plus renommés pour la vigueur de leur jarret.

Parmi les commensaux de l'hôtellerie, seul avec l'ainé des Arnould, master Joë Blagg, manquait à la fête.

Mais quoi ! l'habitude de s'ivroger avant la fin de la journée ! On l'avait évacué sur sa chambre où il ronflait à l'instar du serpent de la paroisse.

Vers les onze heures, les deux jumeaux entrèrent dans la cuisine pour se reconforter. Agnès Chassard plaça devant eux un de ces gâteaux appelés casse-museaux et une bouteille d'eau de cerise. Puis, elle déclara qu'elle allait se coucher.

Quand elle se fut retirée :  
— Ça, fit François allègrement, avalons un morceau et pintons un gobelet. Voici venir le moment décisif. Il s'agit de ne pas bouder sur la fatigue.

Il remplit les verres jusqu'aux bords :  
A ta santé ? Le kirch de Fougerolles est une bonne chose. Il nous réchauffera les idées.

Sébastien lui arrêta le bras :  
— Minute ! Pas de bêtise ! Causons avant de boire !

Et, comme l'autre le considérait avec surprise :

— La mère, poursuivit-il, n'a fait aucune grimace pour nous apporter la bouteille.

— Après ?  
— Cette bouteille était préparée là-bas sur le buffet. Elle nous attendait. On n'a pas eu besoin de descendre la quérir à la cave...

— Eh bien ?  
— Eh bien, c'est louche... En sus Joseph qui ne revient pas, et Marianne qui a l'air de

nous éviter, lorsque nous étions convenus que l'on finirait ensemble cette nuit... Gageons qu'ils s'entendent tous les trois pour nous jouer un pied de cochon...

— Je pen-erai ?...  
— Tu penses que Marianne et Joseph sont d'accord pour confisquer à leur profit les économies de la vieille, comme Joseph est résolu de nous souffler la dentellière, dont il n'a pas pipé un mot depuis l'histoire du pavillon et ce satané coup de fusil qui a été si près de nous en débarrasser. Notre aîné nous a reconnus. C'est un gaillard qui n'oublie rien. Il nous rendra le noyau de ma prune...

François frappa du poing sur la table :  
— Jour de Dieu ! si j'en étais sûr !...

Sébastien lui imposa silence du geste et entonna ce couplet d'une chanson patriotique :  
*Nous portons dans notre hotte  
La besace d'un citoyen :  
C'est un petit sans culotte  
Qui sera républicain...*

Tout en chantant, il se levait doucement et rasait les murs de la cuisine jusqu'à la porte par laquelle avait disparu Angnès Chassard...

Parvenu à cette porte, il l'ouvrit toute grande brusquement...

Le battant tiré ne laissa voir que le vide, Sébastien le referma avec un mouvement de satisfaction. Puis il revint vers la table, prit la bouteille et les deux verres, et alla en répandre le contenu dans les cendres de la cheminée...

Puis, encore, il dit en se rasseyant :  
— Joseph a été aperçu chez l'apothicaire à

Mirecourt.  
Il hêla avec précaution.

— Turc ! hola ! ici, Turc !...  
Le fidèle molosse de la veuve, qui rôdait ça et là dans la cuisine — s'approcha en grondant...

Le paysan coupa la moitié du gâteau et la lui présenta en le flattant de la voix et le caressant de la main :

— Tiens ma bête, il faut que tout le monde vive...

Ensuite, s'adressant à son frère, qui le regardait faire étonné.

On ne peut arriver au caveau où est le magot de la vieille qu'en traversant l'endroit où nous sommes. Gardons la position quand même. Les circonstances nous conseilleront. Ils sont trois contre nous, c'est vrai ; la mère, la Marianne et Joseph. Mais nous avons cette chance qu'on nous croira défunts...

— Défunts ?  
— Hè ! oui, compère : remouche plutôt si je n'ai pas eu raison de me défier de la patisserie de famille...

Il allongea l'index vers le chien. Celui-ci, qui avait dévoré avec avidité le morceau de gâteau qu'on lui avait offert, oscillait sur ses quatre pattes étrangement écartées, et ses poils se hérissaient comme ceux d'un chat en colère. Il essayait d'aboyer. Ses machoires s'entrechoquaient et ses crocs s'agitaient affreusement. Aucun son n'en sortait. Il étran-glait positivement.

(A suivre.)

MAISON  
**LOUBEYRE**  
COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiséptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.  
Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**  
65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même des Plaies, Ulcères vari, seux, etc. incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne des petites boîtes, est, dès le 2<sup>e</sup> jour, produit une amélioration sensible.  
M. LEROUX, 3, rue de Turin, MAJOR des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

**PHOTOGRAPHIE D'ART**  
**VALDIGUIÉ**  
CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN  
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.  
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY  
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.  
Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récom-

penses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.  
La plus belle installation de toute la région  
**Pas de marches à monter**  
Atelier de pose au rez-de-chaussée

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.

RÉDUCTION DE 50 O/O  
Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *billets d'aller et retour collectifs* de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant supplément.

## Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La tour de la Halle et son carillon à Bruges la Morte (L. Reverchon). — Gros wagons et wagons-citernes (Max de Nansouty). — Les dangers des teintures pour les cheveux (Gaston Jouglé). — Le nouveau ballon militaire anglais (Albert Vacquiers). — Actualités économiques (Louis Pirel). — Grue tournante automobile pour la manutention des blooms et lingots (G. Parrot). — La transplantation des nerfs (Daniel Bellet). — Une machine à écrire le chinois (G. Hamelin). — La lumière diffuse et ses applications dans les locaux industriels (Albert Reyner). — Strychnine et atropine (Georges Vitoux). — Revue des inventions : Laboratoire photographique de poche. — La glacière des châteaux. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Nouvelle voiturette Bollée. — Un nouveau moteur (Louis Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Petites annonces. — Liste des brevets français. Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr. Un numéro 0 fr. 35

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1371, du 2 septembre 1899.

Moteur à gaz de 650 chevaux, par L. Leroy. — Mouvements du sol. — Croissance des plantes,

par M. — Une récente exploration des profondeurs dans l'Océan arctique, par Charles Rabot. — Machine à vapeur pour les pulvérisations insecticides, par Pierre de Mériel. — Les oiseaux et la destruction des mauvaises herbes, par D. B. — L'eau de citerne, par J.-F. Gall. — L'Orlyte, par G.-L. Pesce. — La fontaine de Vaucluse, par Albert Larbalétrier. — Les travaux de l'Exposition de 1900, par A. de Cunha. — Embrayage réducteur de vitesse angulaire, par J. Laffargue. — Les chiffres arabes et leur origine, par P. Voizot. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 28 août 1899, par Ch. de Villedeuil. — Les chiens minuscules, par Albert Tissandier. — Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 23 rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 août 1899.

V<sup>ss</sup> Nacla : Chronique. — Georges Baume : Les Espions. — Louis Enault : Myrto (suite). — Paul Bonhomme : Prisme d'amour (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siegel : Le dernier des d'Artañan (suite). — V<sup>ss</sup> Nacla : Trilby (suite).

## Armée et Marine

3, place du théâtre Français, Paris. Sommaire du n° 27 (27 août 1899).

De la spécialisation dans l'artillerie. — Passage des cours d'eau par la cavalerie. — Obus de rupture. — Au Montenegro. — Les ballons militaires. — Les grandes manœuvres en Touraine. — L'Iphigénie de l'avenir. — Le cuirassé anglais « Vengeance ». — Les grandes manœuvres navales anglaises. — Les voies de navigation intérieure. — Les constructions navales en Allemagne.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 40. — 31 août 1899.

Septembre poésie (Cl. Vautel). — Un brigand (Camille Norbert). — Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirerire aux devinettes.

Illustrations par Clément Vautel, A. Leroux, L. Saint, Paul de Sément, A. B.rch, Rudnickl, etc.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

## CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

### PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU  
Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)